

Pour les libertés d'actions
et
d'expressions syndicales

Les libertés syndicales, les libertés d'expressions, les libertés d'agir collectivement sont aujourd'hui gravement menacées. Au prétexte d'une crise financière et économique, les Droits des salariés sont soumis à des pressions considérables avec la mise en œuvre de réformes fondamentales du Droit du Travail qui renforcent les politiques de flexibilité voulues par le MEDEF et qui favorisent la précarité et l'exclusion des salariés.

Pour tenter de dissuader toute opposition à cette cure d'austérité sociale, une politique répressive à l'encontre de l'action syndicale et progressiste est orchestrée par les promoteurs du libéralisme, avec l'aval du Pouvoir en place.

L'affaire des cinq militants CGT du Roançais est le symbole de cet acharnement contre toutes formes d'actions et d'expressions syndicales !

Face à cette situation insupportable, la CGT en appelle à la mobilisation syndicale et citoyenne pour exiger de la part du Président de la République et de sa majorité parlementaire, un changement radical de politique en matière de Démocratie Sociale et de respect des Droits Sociaux Fondamentaux des salariés, des citoyens.

La CGT propose que le Gouvernement et le Parlement prennent trois mesures pour renforcer la protection des militants syndicaux et progressistes :

1. Le vote définitif, par l'Assemblée Nationale, de la Loi d'amnistie « des délits commis lors des mouvements sociaux », adoptée par le Sénat le 28 février dernier.
2. Une loi portant sur des droits nouveaux protégeant les militants syndicalistes et progressistes qui, dans le cadre de leur mandat, agissent dans une action collective.
3. De retirer de la liste des délits susceptibles d'être inscrits au fichier des emprunts génétiques, toutes les condamnations touchant les militants syndicalistes et progressistes qui, dans le cadre de leur mandat, agissent dans une action collective.

La CGT invite l'ensemble des salariés, des citoyens à signer cette pétition.

Elle appelle par ailleurs l'ensemble des salariés, des citoyens, à venir massivement manifester cette exigence d'une véritable Démocratie Sociale, respectueuse des libertés syndicales le 5 novembre 2013, à 10h à ROANNE, à l'occasion du procès des « 5 de Roanne » qui ont refusé de se soumettre au prélèvement d'ADN.

Pour signer la pétition en ligne

<http://www.cgt.fr/Pour-les-libertes-d-actions-et-d.html>

Mobilisons-nous POUR

Notre salaire, notre emploi, notre retraite, nos conditions de travail

Inquiétudes, amertume et colère ne cessent de grandir parmi nous... salariés, jeunes, privés d'emploi, retraités.

Les salaires, les minima sociaux et les pensions stagnent ou régressent. Le chômage continue sa hausse insupportable. Nos conditions de travail se dégradent. La jeunesse galère de petits boulots en sales boulots. La perspective d'une retraite bien méritée et d'une reconnaissance de la pénibilité au travail s'éloignent... Nous vivons de plus en plus mal l'aggravation des inégalités, l'intensification de la précarité et de la misère.

Pendant que le gouvernement abdique chaque jour davantage face aux marchés financiers, le patronat en réclame toujours plus... De nouveau, c'est à nos retraites qu'il veut s'en prendre aujourd'hui pour réduire le coût du travail, faire éclater notre système de sécurité sociale fondé sur la répartition des richesses créées par le travail.

Chaque jour confirme l'urgence de notre intervention ensemble et de plus en plus nombreux pour que ça change vraiment et durablement.

Dans de nombreuses entreprises ou services, la résignation et la soumission tant espérées par le patronat et le gouvernement se traduisent, bien au contraire et avec raison, par des luttes.

La prise de conscience grandit peu à peu que, sans l'action collective, sans l'irruption du monde du travail sur la scène du social, rien ne pourra changer en positif.

La CGT, avec d'autres organisations syndicales en France et en Europe, considère qu'une rupture est nécessaire pour réorienter les politiques sociales et économiques, et renouer avec la croissance, la création de richesses pour une autre répartition.

Le travail que les salariés produisent à tous les niveaux, dans tous les secteurs et dans toute leur diversité crée des biens et produits utiles à tous. Il permet aux entreprises françaises de dégager des marges financières, qui

même si elles accusent un fléchissement du fait de la crise, doivent pouvoir financer les investissements, l'augmentation des salaires, l'emploi et nos systèmes solidaires de protection sociale : la retraite, la santé, la famille, l'assurance chômage.

Aujourd'hui les moyens de relance de l'économie sont captés par les actionnaires dont les dividendes ne cessent d'augmenter au détriment de la rémunération du travail et des investissements nécessaires pour développer les entreprises. Le patronat vient d'obtenir 20 milliards de crédit d'impôts portant ainsi à 200 milliards les aides publiques aux entreprises qui font défaut au budget de l'état. Malgré cela, l'industrie continue de détruire des emplois, et les mécanismes d'exonérations de cotisations sociales entretiennent la non reconnaissance des qualifications des salariés.

**BIENTÔT LA RETRAITE
À 70 ANS ?**



L'État employeur n'est pas en reste. Les services publics se dégradent et ne parviennent plus à répondre aux besoins sociaux, pendant que les personnels subissent de plein fouet les coupes sombres budgétaires depuis des années.

On ne pourra pas parler de compétitivité sans porter l'enjeu de la qualité et de l'efficacité du et au travail. Il ne peut pas y avoir ni qualité, ni efficacité sans libertés, sans démocratie au travail, sans nouveaux droits des salariés pour intervenir sur les choix de gestion et l'organisation du travail.

Pour cela, la CGT fait des proposi-

tions concrètes et les met en débat auprès de vous :

Le travail n'est pas un coût, c'est une richesse !

Exigeons une autre répartition des richesses, pour les salaires, à commencer par le Smic, pour les retraites, pour le droit à la santé et notre protection sociale.

Pour sortir de la crise, le maintien et le développement des activités et de l'emploi industriel, la reconquête des politiques publiques, des services et de l'emploi publics sont impérieux et nécessaires.

Pour sécuriser le travail et les salariés, gagnons un statut du travail salarié et une sécurité sociale professionnelle, constitués d'un socle de droits attachés à la personne, transférables et garantis collectivement.

Pour une réforme ambitieuse du système de retraite par répartition, avec un âge d'ouverture des droits dès 60 ans, la prise en compte de la pénibilité, un niveau de pension d'au moins 75 % du salaire, garantissons son financement solidaire fondé sur le travail.

Durant tout l'été, la CGT est allée à la rencontre des salariés, sur tout le territoire (voir notre site dédié).

Pour que ça change vraiment, la CGT est disponible pour construire avec vous, la construction des mobilisations nécessaires. Pour que ça change vraiment, la seule alternative c'est d'agir tous ensemble dans l'unité et le rassemblement le plus large dès la rentrée.

(voir le communiqué intersyndical CGT, CGT-FO, FSU, Solidaires du 8 juillet)

**LA CRISE C'EST EUX !
LA SOLUTION C'EST NOUS !
TOUTES ET TOUS ENSEMBLE !**

Comité Technique du 16 Juillet 2013

Compte-Rendu

ORIGAMU Phase 4 et 5 : Dimensionnement des 3 niveaux de structure, en lien avec l'étape précédente. Homogénéisation des organigrammes.

Le président va aller en personne, début septembre dans tous les services, un par un, pour rappeler comment est prévue, la réorganisation des services et ses engagements. Un calendrier de dates est en cours d'élaboration. Il s'est engagé à faire du cousu main pour les agents. A la fin, les agents constateront par eux-mêmes. Il n'y aura pas de mobilité forcée des agents, et une prise en compte au cas par cas. Il écouterait chaque agent dans chaque service. Bien sûr, il y aura un coût pour l'établissement. Le président estime que beaucoup de choses dites ne sont pas vraies, il veut rétablir sa vérité.

Commentaire de la CGT :

Il semblerait que le message de l'intersyndicale envoyé sur les listes de diffusion syndicales ait eu un effet sur la prise en compte effective des inquiétudes des agents portées par l'intersyndicale. Pour autant, la CGT restera vigilante et sera présente à la rentrée pour agir, en intersyndicale, avec les agents, comme cela a été diffusé. Si le discours des OS déplaît au président, ce n'est pas pour autant qu'elles mentent.

Le CT aura vocation à se réunir tous les 10 jours pour suivre la mise en place d'ORIGAMU et faire remonter les cas particuliers difficiles. Le président s'engage à s'impliquer sur chaque cas.

Dans le débat, il a été évoqué les possibles pertes de technicités, de connaissances, de service où les réorganisations sont déjà en cours pour être effectives à la rentrée 2013, de la mise en concurrence des agents lors des entretiens, du choix forcé entre la situation géographique et leur métier, de la centralisation au Pharo, des problèmes de trajets, parking et restauration, de possibilité de perte de pouvoir d'achat, suite à un changement de responsabilité.

Le président réaffirme qu'il n'y aura pas de mobilité forcée, notamment pour les Aixois. L'établissement ne doit pas perdre de compétences non plus. Les organigrammes se projettent à 4 ans, et veut aller voir les agents pour entendre leurs demandes. Si l'organigramme cible amène à terme à ce qu'il y ait 5 personnes, il faut qu'au départ il y en ait 7 ou 8 pour la mise en place. Et que les agents ne soient pas dans une autre fonction que celle qu'il désire. La centralisation au Pharo est d'ordre technique, par rapport aux surfaces disponibles. De plus, ce site est prestigieux. Entre St Charles et le Pharo, un bus de l'université sera mis en place. Les parkings sont prévus, financés par l'université, et la direction discute actuellement avec le CROUS pour créer une restauration sur site. Le président s'engage aussi à ce qu'il n'y ait pour un individu aucune perte salariale (salaire+primes).

Concernant le délai d'un mois pour le positionnement de chaque agent, la direction indique qu'il sera possible de le rallonger un peu, mais pas plus de 8 jours, sinon le calendrier ne pourra être tenu.

La CGT demande des précisions sur la mobilité intra-muros.

Le président estime qu'avec la mise en place du bus entre St Charles et le Pharo, il n'y a plus de problèmes de mobilité entre ces deux sites.

La CGT demande à ce moment-là que le temps de trajet par le bus soit inclus dans le temps de travail.

La DRH n'est pas d'accord pour des soucis d'équité entre les personnels.

Concernant le CHSCT du 12 mai, il a été rappelé par les OS qu'une déclaration intersyndicale a été lue concernant ORIGAMU avec une demande d'expertise extérieure.

Pour l'administration, ce CHSCT n'a pas été constructif, le président indique que des OS se sont plaintes du fonctionnement du CHSCT, il y aura des changements à la rentrée.

Concernant la phase de positionnement des agents, il est prévu un passage en CPE, sur propositions de l'administration. La CGT demande à ce que les vœux des agents soient dans leur dossier de positionnement instruit par la CPE et que la CCP ANT soit intégrée dans ce processus pour représenter les agents non titulaires, concernés eux aussi par ce positionnement.

La direction n'a pas encore finalisé cette phase. A chaque affectation proposée, l'ordre du vœu correspondant sera noté. Pour le DGS, l'examen de ces dossiers ne rentre pas dans le champ de compétence de la CCP.

Pour la CGT, même si les textes ne prévoient pas que la CCP traite des mouvements internes, il n'y a pas de raisons qu'elle en soit écartée non plus. C'est une question de volonté politique.

Vote phase 4 : 6 contre (FO, FSU, CGT, CFTD)
4 pour (UNSA, Autonome)

Vote phase 5 : 6 contre (FO, FSU, CGT, CFTD)
4 pour (UNSA, Autonome)

Création de la composante ESPE au sein d'AMU :

Les ESPE ont double tutelle, Education Nationale et Enseignement Supérieur et Recherche. Elle Garde ses 4 localisations. 25% d'inscrits en plus par rapport à l'année dernière. Le ministère a

évalué les projets, nous faisons partie des 5 plus remarquables. L'accréditation vaut habilitation pour les 4 mentions. Relations partenariales avec le rectorat et l'université d'Avignon.

Pour la CGT, ce qui est dit n'enlève en rien le problème de fond que pose l'ESPE au sein de la loi ESR.

Déclaration lue de la FERC SUP :

« La FERC CGT est attentive aux transformations qui affectent et déprécient, depuis de nombreuses années, la formation professionnelle des personnels enseignants, conseillers principaux d'éducation (CPE) et conseillers d'orientation-psychologues (COP).

La FERC CGT a manifesté ses plus vives inquiétudes concernant la mise en oeuvre des ESPE (Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation) et des Masters MEEF (Mention Enseignement, Education et Formation). Ce projet a été mis en oeuvre dans la précipitation, sans aucun respect pour les collègues contraints de réfléchir dans l'urgence à sa mise en place.

Par ailleurs, le projet impose un très net affaiblissement des savoirs disciplinaires au profit d'une connaissance générique du cadre d'exercice de l'enseignant. Il propose aux futurs enseignants une formation dont la qualité apparaît clairement compromise.

Les personnels, autant que leurs formateurs, restent également préoccupés par une réforme précipitée qui s'est affranchie d'une discussion approfondie avec l'ensemble des professionnels concernés pour définir, par exemple, les conditions de mise en place de projets de Masters pour la préparation aux concours.

Cette précipitation était manifeste, début avril 2013, lors de la parution d'une note du ministère qui ne citait même pas les ESPE !

Pour la FERC CGT, cette réforme de la formation des enseignants manque, comme les lois d'orientation qui la portent, d'une ambition rompant résolument avec les orientations antérieures.

Elle comporte des incohérences et des imprécisions qui vont mettre en difficulté les étudiants, les personnels, les ESPE et les universités. La formation didactique et pédagogique reste superficielle et les défauts majeurs du dispositif précédent demeurent : une première année de Master centrée sur le concours et une deuxième année de Master, privilégiant l'adaptation à l'emploi, donc très difficilement gérable.

Pour la FERC CGT ce n'est pas seulement la question catégorielle de la formation des agents qui est en cause mais bien le projet de société pour l'éducation et la formation sur lequel elle repose : la formation des personnels de l'éducation, et des enseignants en particulier, constitue le fondement du projet d'école républicaine, laïque et émancipatrice que porte la CGT »

Suite à une question demandant des informations sur le regroupement des sites marseillais sur le site de l'étoile.

Le DGS a répondu « Le site de St Jérôme a besoin d'être densifié ». Pour la CGT, il semblerait donc qu'un regroupement sur St Jérôme aurait lieu.

Vote : 2 contre (CGT)
2 abstentions (FSU)
6 pour (UNSA, Autonome, FO, CFTD)

Modifications de la campagne d'emplois BIATSS et Enseignants 2013

Le ministère avait annoncé la création d'environ 1000 postes dans l'ESR. 7 postes ont été attribués à l'Université, 3 enseignants :

MCF ALLSH 01/09/2013
MCF FDSF 01/09/2013 Publication pour un recrutement au fil de l'eau
MCF IMPGT 01/09/2013

et 4 BIATSS :

IGR FSS 01/09/2013 affectation: technosport
IGR MEDECINE 01/09/2013 affectation: CERIMED
ASI ALLSH 01/09/2013 affectation: Maison de la Recherche
TCH ALLSH 01/09/2013 affectation: Maison de la Recherche

Vote : Unanimité

Prime de Charges Administratives (PCA) et Equivalences de Services (EQS) :

De nouvelles fonctions qui n'étaient pas prises en considération dans la précédente version, complétées des fonctions d'asseurs, chargés de mission et un retour à la possibilité de cumul.

La CGT demande pourquoi les deux dernières lignes sur les investissements d'avenir (Porteur de projet LABEX et Chargé de projet AMIDEX) se voient attribuer une prime plus importante qu'un directeur d'unité, alors qu'il est plus lourd d'être directeur d'unité que d'être responsable de Labex, en terme de responsabilité juridique.

La direction défend que la charge de travail des LABEX est lourde, et les primes accordées le sont sur autre budget que celui de l'université.

Commentaire CGT :

Notre organisation syndicale s'était déjà exprimée lors d'un précédent vote concernant les PCA, qui en plus redeviennent cumulables.

Vote : 4 contre (CGT, FSU)
1 abstention (CFTD)
5 pour (UNSA, Autonome, FO)

Plan de formation 2012/2013 (pour information)

Point fort cette année mis sur les préparations au concours et similaires (concours sauvadet) et sur la prévention des risques pro. Les formations bureautiques, nouvelles techno, etc. des Enseignants- Chercheurs sont gérées par le CIPE.

Fort taux d'absentéisme de 20,5% du en partie aux difficultés des agents à se libérer de leur charge de travail.

La CGT demande s'il existe des chiffres sur les refus de formation, et dans quel cadre un chef de service peut refuser des formations.

La direction n'a jamais eu de retour de refus de formation. Si un agent se voit refuser une formation, qu'il en informe sa DRH.

La CGT fait remarquer que si la diffusion sur le net est très bonne, certains n'ont pas l'outil informatique et n'ont pas accès à l'information.

Le président se dit sensible à ce sujet. Une réflexion est entamée afin de joindre à certains bulletins de salaire, périodiquement, une note d'information sur les formations.

La DRH précise que plus tard, sur chaque campus, un référent sera présent pour parler de formation avec les personnels, missions dévolues aux antennes de campus de RH. L'outil informatique utilisé dorénavant pour les formations des personnels est SYGFOR, un logiciel privé. La direction nous communiquera le coût de ce logiciel.

Questions diverses :

Conséquences du plan campus de Schuman :

La direction indique qu'il y a une exigence, pour les travaux, de libérer par tiers le bâtiment. Les propositions ont été faites, c'est l'UFR qui se positionnera en fonction des possibilités. Le conseil de gestion s'est positionné sur une solution adoptée à très large majorité, les pôles Arts et Lettres auraient vocation à aller sur le site de l'IUFM d'Aix, le pôle Géographie sur l'espace Yves Matthieu du site St Charles, et le pôle Psychologie sur le stade Ruocco à Aix. Les langues resteraient sur le site Schuman Lettres.

Questions CGT :

• Régime horaire à 35h

Comme déjà signalé, les agents de la DDEL Santé se voient retirer des jours de congés annuels suite à des absences pour raisons de santé, alors qu'ils sont à un régime horaire de 35h (n'engendrant pas de RTT).

Nous vous demandons de bien vouloir indiquer précisément la base légale et/ou réglementaire donnée à cette décision.

Nous insistons aussi pour que les règles s'appliquant à ce régime horaire fasse l'objet d'un point à l'ordre du jour du prochain CT.

Les réponses de la direction ne sont pas satisfaisantes. Il est mentionné un texte au BO parlant de la séparation des 45 jours de congés annuels de la circulaire de 2002 en 25 jours de congés annuels et 20 jours de RTT.

Nous sommes très sceptique quant à l'existence d'un tel texte et demandons les références à la direction. La DRH nous les enverra bientôt.

• PFI

Certains agents récemment affectés à la DOSI se sont vu refuser le versement de la PFI correspondante. Est-ce seulement un retard avec effet rétroactif à leur date d'entrée ou est-ce un refus à durée indéterminée ? Dans les deux cas, quand leur situation sera-t-elle régularisée, et dans le deuxième cas, pourquoi ce refus ?

Actuellement, un travail d'harmonisation de la PFI avec la DOSI est en cours. Seuls un agent titulaire et un non-titulaire sont concernés. Plus de la moitié des personnels sont au taux maxi (500 000 € de dépense pour toutes les PFI de 2012). Il faut s'interroger sur les pratiques des établissements. Une fois qu'il y aura une visibilité ils pourront décider si les taux à appliquer.

• Sauvadet

Pourquoi les fiches de poste des catégories B et C n'ont-elles pas été publiées ? Pourquoi une gestion de Sauvadet par périmètre ?

Pour la publication des postes, c'est le même traitement que pour les concours de droit commun. Et la gestion se fait par périmètre car les dossiers des agents sont encore physiquement sur les anciens périmètres.



Communiqué de l'intersyndicale sur ORIGAMU

Suite aux annonces de l'intersyndicale (CGT, CFTD, FO, FSU, Sud) avant les congés, des Assemblées Générales seront organisées sur les différents campus de l'université. D'ores et déjà, deux dates sont fixées

- Jeudi 19 Septembre de 12h à 14h sur le Centre St Charles (Amphi Massiani)
- Jeudi 26 Septembre de 12h à 14h sur Aix-Schuman Lettres (Amphi Guyon)

D'autres dates pour les autres campus seront fixées plus tard.

Lors de ces assemblées générales, nous échangerons sur les problématiques ORIGAMU. Nous déciderons avec vous des suites à donner et les actions à mettre en place.



Notre intérêt à tous, c'est d'adhérer

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Mail :

Lieu de travail (site/composante/dpt/labo...):

Corps :

Grade :

Echelon :

A remettre à un militant, ou à retourner directement avec un RIB à la Ferc Sup CGT de l'Université d'Aix-Marseille :



Ferc Sup CGT Université d'Aix-Marseille
Faculté de Saint Charles
3 place Victor Hugo
13331 Marseille cedex 3
Tel : 04.13.55.11.66